



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015

Ordre du jour :

1. Présentation et adoption des projets de rapports
 - 6740 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Moldova signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Moldova concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 10 octobre 2007
- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
 - 6741 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine signé à Bruxelles, le 5 décembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la Bosnie-et-Herzégovine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007
- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
 - 6742 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Géorgie signé à Tbilissi, le 5 septembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre l'Union européenne et la Géorgie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 22 novembre 2010
- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
 - 6743 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien signé à Bruxelles, le 30 juillet 2012, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007
- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
 - 6744 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des

Etats du Benelux (Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Serbie signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Serbie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

- Rapporteuse : Madame Claudia Dall'Agnol

2. Volet "Immigration" du Rapport d'activité du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 de la Médiateure
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions des 13, 25 et 26 février ainsi que du 23 mars 2015
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre les 21 et 27 mars 2015
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Gilles Baum (remplaçant de M. Berger), M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gast Gibéryen (remplaçant de M. Kartheiser), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Jean-Marc Kirsch, Mme Sylvie Prommenschenkel, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président de la Commission tient à remercier les Vice-Présidents pour leur disponibilité de présider les réunions de la commission pendant son absence.

1. **Présentation et adoption des projets de rapports**

6740 **Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Moldova signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la**

République de Moldova concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 10 octobre 2007

- 6741** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine signé à Bruxelles, le 5 décembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la Bosnie-et-Herzégovine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007**
- 6742** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Géorgie signé à Tbilissi, le 5 septembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre l'Union européenne et la Géorgie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 22 novembre 2010**
- 6743** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien signé à Bruxelles, le 30 juillet 2012, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007**
- 6744** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Serbie signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Serbie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007**

Les projets de rapports sont adoptés à l'unanimité. La commission convient que les cinq projets pourront être regroupés en une seule discussion à organiser selon le modèle de base en séance plénière.

2. Volet "Immigration" du Rapport d'activité du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 de la Médiateure

Il ressort du rapport d'activité de la Médiateure que parmi les 62 affaires concernant l'immigration, les visas et passeports dont elle a été saisie, 47 ont été clôturées et 14 sont en cours. Le taux de correction se chiffre à 88,24 %. La Médiateure se félicite du fait que les relations avec la Direction de l'immigration sont bonnes et que dans la majorité des cas, la Direction de l'immigration réserve aux courriers de la Médiateure des réponses motivées dans un délai raisonnable.

La représentante de la Direction de l'immigration fait des remarques générales sur les cas cités par la Médiateure dans son rapport, chaque cas représentant un dossier individuel. La Médiateure fait des propositions pour faciliter le regroupement familial dans certains cas où les conditions ne sont pas tout à fait remplies. La Direction de l'immigration examine les cas individuellement et

donnera des réponses adéquates. En ce qui concerne le cas du refus de renouvellement d'autorisation de séjour d'un détenu, la loi ne laisse guère de marge de manœuvre. La Médiateure invoque l'article 8 de la Convention des droits de l'Homme, en faisant remarquer que le ministre compétent doit mettre en balance le risque d'une menace grave pour l'ordre public et le droit au respect de la vie privée et familiale. Un troisième dossier concerne le renouvellement d'une autorisation de séjour d'un travailleur salarié disposant d'une décision de prolongation des indemnités de chômage. L'Agence pour le développement de l'Emploi (ADEM) a suspendu le bénéfice des indemnités de chômage en raison de l'expiration du titre de séjour. Ce dossier a pu être débloqué. Quant au retard de traitement des demandes de renouvellement de sursis à l'éloignement ou d'autorisation de séjour pour raisons privées du fait de maladie, une réorganisation du service dépendant de la Direction de la Santé permettra à l'avenir de donner une réponse dans des délais plus courts.

Dans le chapitre des recommandations et suggestions, la Médiateure évoque la nécessité de renforcer le nombre du personnel de la Direction de l'Immigration. Déjà en 2008, le rapport du Médiateur révélait un manque de personnel notamment au Bureau d'accueil. Depuis janvier 2014, le Bureau d'accueil dispose de nouvelles localités situées à la route d'Arlon, et comprenant un espace de guichets plus large et mieux adapté. Or, par manque de personnel, les guichets ne peuvent pas toujours être ouverts dans leur totalité et restent fermés dans la pause midi. Une situation similaire se présente pour la centrale téléphonique qui est occupée par une personne seulement.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

Les demandeurs d'asile se voient remettre des brochures d'information disponibles en 13 langues. Un membre de la commission propose de mettre ces brochures à disposition du personnel des services de la population des administrations communales. Il s'avère qu'au moment de la mise en vigueur des nouveaux registres communaux en janvier 2016, une information spécifique concernant les demandeurs de protection internationale et d'asile pourra être fournie aux communes.

Les ressortissants de pays tiers désirant travailler au Grand-Duché doivent disposer d'une autorisation de séjour avant de se rendre dans le pays. En règle générale, l'employeur introduit une demande à l'ADEM qui certifie qu'aucun citoyen de l'Union européenne n'est disponible pour occuper ce poste. Une autre possibilité se présente par le biais des « cartes bleues » de l'Union européenne pour travailleurs hautement qualifiés. Des conditions plus favorables concernent les ressortissants de pays tiers mariés avec un citoyen de l'Union européenne qui bénéficient de la libre circulation à travers l'Union européenne.

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions des 13, 25 et 26 février ainsi que du 23 mars 2015

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre les 21 et 27 mars 2015

La liste des documents est adoptée.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions de la commission.

Aucun membre de la commission n'étant disponible à participer à la visite du quartier général de l'Eurocorps à Strasbourg le 28 avril 2015, le Président de la commission propose que le secrétariat y envoie une lettre d'excuse.

Luxembourg, le 13 avril 2015

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel